



Modalités d'inscriptions en séjours de vacances été 2026

Conditions de participation aux séjours

- Le participant doit être adhérent du CLAVIM pour 2025/2026 ;
- Être domicilié à titre principal à Issy-les-Moulineaux ;
- Être à jour de ses factures au CLAVIM ;
- Avoir fait calculer son quotient pour 2026 ;
- Un seul séjour par enfant pour la période juillet et août.

Démarches à suivre

Les préinscriptions aux séjours été 2026 se déroulent du mardi 10 mars au dimanche 15 mars 2026

Attention, en cas de trop forte demande sur un séjour durant la période de pré-inscriptions, le CLAVIM se réserve le droit de les arrêter afin de pouvoir gérer au mieux le nombre de demandes par rapport au nombre de places disponibles

❖ À L'ACCUEIL DU CLAVIM :

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS ([prendre rendez-vous ICI](#))

Du mardi 10 mars au samedi 14 mars 2026, les chargées d'accueil du CLAVIM vous accompagnent dans l'utilisation du portail Téliss, si vous n'avez pas d'accès à internet.

❖ PAR INTERNET - SÉJOURS SANS ENTRETIEN :

L'offre des séjours est consultable en ligne sur www.clavim.asso.fr.

Les préinscriptions s'effectuent sur le portail Téliss (<https://teliss.ville-issy.fr>) entre le mardi 10 et le dimanche 15 mars.

Possibilité de 2 pré-inscriptions (1^{er} choix et 2nd choix).

❖ PAR INTERNET - SÉJOURS SUR ENTRETIEN

L'offre des séjours est consultable en ligne sur www.clavim.asso.fr

Les pré-inscriptions s'effectuent sur le portail Téliss (<https://teliss.ville-issy.fr>) entre le mardi 10 et le dimanche 15 mars.

UN SEUL CHOIX de séjour possible.

Prise de rendez-vous et modalités des entretiens

Après avoir communiqué votre choix de séjour :

1- Vous recevez par courriel à partir du mercredi 18 mars 2026, les coordonnées du rendez-vous pour l'entretien de votre enfant.

2- Si le rendez-vous ne correspond pas à la disponibilité de votre enfant, vous en informez le CLAVIM en répondant au mail reçu.

3- Votre enfant se rend disponible pour son entretien en présentiel. **En raison de la forte demande pour les séjours été nous vous recommandons de vous concerter** avec votre enfant afin qu'il puisse formuler **un second choix de séjour lors de l'entretien.**



Modalités d'inscriptions en séjours de vacances été 2026

❖ CRITERES DE L'ENTRETIEN DE MOTIVATION pour tous les séjours concernés :

- Aptitude à montrer sa connaissance du séjour (l'ensemble des informations sont sur le site internet <https://www.clavim.asso.fr/SÉJOURS-de-vacances>)
- Capacité à exprimer clairement sa motivation à participer au séjour choisi
- Montrer son aptitude à la vie de groupe, le vivre-ensemble.
- Démontrer ses savoirs faire dans la prise en charge de la vie collective
- Capacité à respecter le cadre établi par l'équipe d'animation
- Capacité à exprimer l'envie de vivre une aventure collective en toute bienveillance

❖ JOUR ET HEURES DES ENTRETIENS :

Les entretiens se déroulent en présentiel aux lieux et dates suivants :

- **Le mercredi 25 mars** en après-midi à l'Espace Jeunes Anne Frank, 15 rue Diderot
- **Le jeudi 26 mars** en fin d'après-midi à l'Espace Jeunes Anne Frank, 15 rue Diderot
- **Le vendredi 27 mars** en fin d'après-midi à l'Espace Jeunes Anne Frank, 15 rue Diderot
- **Le samedi 28 mars** sur la journée, à la Maison des Hauts d'Issy, 16 rue de l'Abbé Derry

Commission d'attribution

❖ COMMISSION D'ATTRIBUTION POUR TOUS LES SÉJOURS :

Une commission se réunit le **mercredi 1^{er} avril** pour examiner toutes les demandes (reçues entre le 10 et le 15 mars 2026). Cette commission est composée d'un médiateur appartenant au Comité de l'UNICEF 92 et de responsables du CLAVIM.

1- La commission attribue à votre enfant, le 1^{er} choix dans la limite des places disponibles.

2- En cas d'affluence sur un séjour :

- La commission attribue les 1^{ers} choix en priorité aux enfants/jeunes qui n'ont pas participé à des séjours de vacances au cours des 3 dernières années. Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux situations familiales spécifiques identifiées par les membres de la communauté éducative tels que les écoles, le CCAS ou les associations.
- **Pour le séjour linguistique**, l'antériorité des départs, portera sur les années 2024 et 2025.
- La commission attribue ensuite les 2nd choix.
- En cas d'égalité sur ces critères, la date et l'heure des préinscriptions sont prises en compte.
- En l'absence d'un 2nd choix, la commission n'attribue aucun séjour mais l'enfant reste inscrit sur la liste d'attente de son 1^{er} choix. Cependant une place sur un autre séjour correspondant à sa tranche d'âge peut également être proposée aux parents.
- Dans la mesure du possible et si les critères le permettent, les fratries peuvent être regroupées à la demande des parents formulée par courriel au clavim@ville-issy.fr

**Vous serez informé par courriel de la décision prise par la commission
Le vendredi 3 avril 2026.**

**Les préinscriptions sur liste d'attente seront ouvertes sur Téliss ou auprès de l'accueil du CLAVIM
(sur rendez-vous) à partir de lundi 13 avril 2026**



Modalités d'inscriptions en séjours de vacances été 2026

Nous vous invitons à prendre connaissance du programme détaillé sur le site www.clavim.asso.fr et de lire attentivement les conditions générales des séjours de vacances disponibles sur notre site.

L'équipe de l'accueil du CLAVIM reste à votre disposition pour toutes vos questions au 01 41 23 86 00 ou clavim@ville-issy.fr

Ouverture de l'accueil du CLAVIM au Centre Administratif : du lundi au vendredi de 8h30 à 18 heures, le jeudi de 8h30 à 19 heures et le samedi de 8h30 à 12 heures.

LES RENDEZ-VOUS SONT RESERVÉS EN PRIORITÉ :

- Aux parents qui ne disposent pas d'un accès internet pour inscrire leurs enfants ou payer une facture,
- Aux parents qui ne sont pas familiarisés avec les procédures dématérialisées,
- Aux parents dont la situation particulière nécessite qu'ils soient accueillis
- Aux parents qui règlent leur facture en espèce.

Pour les parents ne relevant pas de ces priorités, nous vous remercions d'utiliser les circuits d'échanges et de communication suivants :

- **Par mail :** clavim@ville-issy.fr
- **Par téléphone** (Attention en cas d'affluence d'appels, nous ne serons peut-être pas en mesure de prendre immédiatement votre appel. Si vous ne pouvez pas nous joindre, utiliser la messagerie clavim@ville-issy.fr).

ATTENTION :

Merci de NE PAS UTILISER LA MESSAGERIE TELISS réservée uniquement aux questions relatives aux activités périscolaires et aux accueils de loisirs maternelles et élémentaires.

Nous souhaitons d'ores et déjà à vos enfants, un beau séjour avec le CLAVIM